

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 569-2017, ABROGEANT LE RÈGLEMENT
489-2011 ET SES AMENDEMENTS ET DÉCRÉTANT
L'ACCÈS AU TERRAIN – PRÉVOYANT LES RÈGLES
D'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE ET
LA CANALISATION DE FOSSÉ**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 2 octobre 2017, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

- ◆ Le règlement numéro **569-2017** intitulé : **RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 489-2011 ET SES AMENDEMENTS ET DÉCRÉTANT L'ACCÈS AU TERRAIN – PRÉVOYANT LES RÈGLES D'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE ET LA CANALISATION DE FOSSÉ.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 3^e jour du mois d'octobre 2017.



Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 3 octobre 2017, entre 8h30 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 octobre 2017.



Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier